



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Versailles, le **06 FEV. 2025**

Monsieur le maire,

Par délibération en date du 4 novembre 2024, le conseil municipal de Noisy-le-Roi a arrêté le projet de révision de son plan local d'urbanisme (PLU).

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le dossier, contenant l'ensemble des pièces du projet, a été déposé sur @cte, pour avis, et reçu par les services de l'État le 8 novembre 2024.

Après examen des documents constitutifs du projet, j'émetts un avis favorable, assorti toutefois de réserves à prendre en compte avant l'approbation du PLU.

Ces réserves portent sur la clarification des efforts à mettre en œuvre pour produire du logement et des logements locatifs sociaux, ainsi que sur la consommation de l'espace.

Le contenu réglementaire du projet appelle aussi un certain nombre d'autres remarques.

Vous trouverez en pièce jointe une synthèse de l'ensemble de ces observations.

Mes services restent à votre disposition pour toute information ou conseil sur la levée des présentes réserves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Victor DEVOUGE

Pièces jointes (2) : Synthèse et dossier ZIP

Monsieur Marc TOURELLE
Maire de Noisy-le-Roi
Mairie
37, rue André Le Bourblanc - CS 70032
78590 NOISY-LE-ROI